

Dans ce contexte, une conférence organisée au cours de la présidence autrichienne permettra d'examiner en détail la question du développement d'un tourisme orienté vers la qualité et de réfléchir à l'importance que cela revêt pour la compétitivité du secteur du tourisme en Europe.

VII. JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES

La lutte contre la criminalité organisée, l'extension du principe de l'Etat de droit en Europe, la création d'une solidarité paneuropéenne dans le domaine des réfugiés ainsi que l'intégration de l'acquis de Schengen dans le cadre de l'Union européenne constituent les axes de travail principaux de la présidence autrichienne dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

La poursuite de la mise en oeuvre des recommandations détaillées du programme d'action relatif à la criminalité organisée revêt une grande importance, les Etats d'Europe centrale et orientale y étant associés. Lors du Conseil européen de Vienne, le Conseil présentera un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'ensemble du programme d'action. C'est sous la présidence autrichienne qu'Europol devrait entamer ses activités ; en même temps, les possibilités d'étendre le contrôle parlementaire d'Europol ainsi que le développement futur de cet organisme figureront au premier plan.

Dans le domaine du droit pénal, la présidence autrichienne oeuvrera en faveur d'un rapprochement ponctuel des législations des Etats membres. Elle souhaite ainsi contribuer au rapprochement des dispositions relatives à la prescription des délits graves liés à la criminalité organisée ainsi qu'à l'adoption de mesures visant à protéger l'euro par un rapprochement des dispositions pénales relatives à la contrefaçon. L'Autriche s'efforcera par ailleurs d'obtenir que tous les Etats membres considèrent tous les délits graves comme des infractions principales en amont du blanchiment de capitaux. La criminalité liée à la haute technologie est une question particulièrement actuelle.

La présidence autrichienne s'attachera tout particulièrement à promouvoir la prévention de la criminalité, notamment dans le secteur économique. Elle s'efforcera ce faisant de coopérer étroitement avec la Commission, eu égard aux liens multiples avec le droit communautaire.

Dans les domaines de la lutte contre la corruption et de la protection des intérêts financiers de la Communauté, plusieurs actes importants ont été adoptés ces dernières années. La présidence autrichienne insistera à cet égard sur la mise en oeuvre et la ratification dans les délais prévus dans le programme d'action. Les travaux consacrés à l'action commune relative à la lutte contre la corruption dans le secteur privé devraient se terminer sous la présidence autrichienne. Dans le cadre de la coopération judiciaire en matière pénale, il convient en premier lieu de mener à terme les travaux sur le projet de convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale en y insérant des dispositions concernant l'interception des communications téléphoniques.

L'harmonisation du contrôle des personnes aux frontières extérieures et, dans ce contexte, le développement de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale en vue de renforcer les normes de contrôle dans ces Etats constituent un objectif essentiel de la présidence.

En ce qui concerne la proposition présentée par la Commission européenne sur le séjour des ressortissants de pays tiers dans l'UE, il paraît opportun d'élaborer une stratégie de l'Union en matière d'immigration. Il conviendrait de prévoir dans ce contexte des mesures régissant le regroupement familial et les possibilités de séjour à plus long terme. Il sera également nécessaire d'élaborer des accords uniformes en matière d'éloignement entre l'UE et les pays tiers. Il convient également, dans le cas des afflux massifs de réfugiés, de garantir un partage des charges juste et solidaire.

VIII. RELATIONS EXTERIEURES

POLITIQUE ECONOMIQUE EXTERIEURE

Il convient de renforcer le rôle de l'OMC, garante d'un régime multilatéral des échanges reposant sur des règles précises et contraignantes garanties par le droit international. Le fonctionnement des instances de l'OMC revêt une grande importance pour l'Union, qui est le plus grand ensemble commercial au monde. La présidence autrichienne s'efforcera de poursuivre la libéralisation des relations économiques internationales. La Communauté doit être le moteur d'une mise en oeuvre complète des résultats de l'Uruguay Round par tous les membres de l'OMC.

Dans le cadre de la conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Singapour en 1996, il a été décidé de prendre des mesures pour faciliter l'accès des pays en développement les plus pauvres aux acquis de l'ordre économique et commercial multilatéral, mesures dont il s'agit d'accélérer la mise en oeuvre. L'extension du système de préférences ACP, annoncée par l'UE, à l'ensemble des pays les moins avancés doit être complétée par diverses mesures juridiques et administratives (faciliter le cumul de l'origine, par exemple) pour que les pays ACP et les pays les moins avancés tirent un meilleur profit des préférences tarifaires.

Lors de la troisième conférence ministérielle de l'OMC, une décision devrait être prise sur le cycle global de négociations de l'OMC qui débutera en l'an 2000 ("Millennium round"). La Communauté continuera à préparer, sous la présidence autrichienne, sa position en vue de ces négociations. Ces négociations engloberont non seulement l'agriculture et les prestations de services, mais également de nouvelles réductions tarifaires dans l'industrie. Dans ce contexte, la présidence autrichienne s'attachera tout particulièrement à approfondir les thèmes dits "nouveaux" dans le cadre de l'OMC, tels que le commerce et l'environnement, le commerce et les investissements, les règles de concurrence, ainsi que les conditions de travail et les normes sociales.

La présidence tient à ce que l'intégration de nouveaux pays dans le système multilatéral des échanges se poursuive, sans que cela n'entraîne un assouplissement des conditions d'accession à l'OMC ni une réduction des obligations de ses membres.

L'examen du système de préférences généralisées s'ouvrira par ailleurs au second semestre de cette année.

Dans le cadre de la politique commerciale de la CECA, les travaux porteront principalement sur la révision de l'accord CECA existant avec la Russie et l'Ukraine ainsi que sur la conclusion d'un accord avec le Kazakhstan. Par ailleurs, la discussion se poursuivra sur la conclusion ou la prolongation éventuelle d'accords de double contrôle avec des pays tiers, ainsi que sur le maintien des contrôles exercés jusqu'à présent.

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Au cours de la présidence autrichienne, les relations entre l'Union et les PECO seront, dans une large mesure, placées sous le signe de l'élargissement et du rapprochement de ces pays à l'Union européenne. A cet égard, la présidence s'emploiera à tirer le meilleur profit possible des perspectives qu'offrent les partenariats pour l'adhésion (voir chapitre IV).

La présidence autrichienne préconise une solidarité européenne dans le domaine de l'asile pour une mise en oeuvre efficace de la convention de Dublin. Il s'agira aussi à ce propos de poursuivre et, si possible, de mener à bien les travaux portant sur le projet de convention Eurodac.

Dans le domaine de la coopération policière, le fichage informatisé des auteurs de plusieurs homicides ou crimes sexuels sera un domaine de travail important. On réfléchira également à la création éventuelle d'une académie de police européenne. Des initiatives devraient être prises en ce qui concerne l'uniformisation des équipements de télécommunications utilisés par la police.

Dans le domaine de la drogue, la création d'une base organisationnelle pour des interventions policières coordonnées au niveau de l'Union constituera un axe de travail important. La coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale dans le domaine de la lutte contre le trafic organisé de stupéfiants doit être intensifiée.

Il convient également de veiller à une coordination appropriée et efficace des différentes activités de l'Union européenne dans le domaine de la drogue. La prévention, au même titre que la réinsertion sociale et le contrôle pénal du problème de la drogue, doivent être mieux coordonnés. Les travaux visant à l'élaboration d'une stratégie globale de l'UE en matière de lutte contre la drogue pour la période postérieure à 1999 seront poursuivis sous la présidence autrichienne.

Les travaux préparatoires relatifs à l'incorporation de l'acquis de Schengen dans le cadre de l'Union européenne doivent être achevés sous la présidence autrichienne. En même temps, des dispositions doivent être prises pour transférer les groupes de travail créés dans le cadre de Schengen vers l'Union et les fondre avec les groupes de travail du Conseil.

En matière de droit civil, la révision des conventions de Bruxelles et de Lugano sur la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale doit être poursuivie et, si possible, menée à terme. Des travaux seront par ailleurs entamés sur l'élaboration d'une convention sur la loi applicable aux obligations extra-contractuelles ("Rome II").

EX-YOUGOSLAVIE

Etant donné l'importance de cette région pour la stabilité et la sécurité en Europe, la présidence consacrera une attention particulière à la région de l'ex-Yougoslavie.

L'évolution des relations avec la République fédérale de Yougoslavie restera au centre des préoccupations, l'Union disposant, à cet égard, des deux instruments que sont l'"initiative régionale" et la "conditionnalité". Un objectif essentiel consistera à trouver une solution au problème du Kosovo, où la situation s'aggrave de jour en jour et qui est devenu le foyer de tension le plus dangereux d'Europe. S'appuyant sur la déclaration que le Conseil européen de Cardiff a publiée à propos du Kosovo, l'Union européenne, de concert avec d'autres membres de la communauté internationale et de groupements internationaux tels que le Groupe de contact, continuera d'œuvrer pour un dialogue constructif entre les parties afin que l'on parvienne, pour cette province, à une solution négociée. La position de l'Union sera fonction de la volonté que manifesteront ou non les deux parties de convenir d'une solution acceptable, la responsabilité première incombant à Belgrade à cet égard. La présidence autrichienne attend également une politique de démocratisation dans l'ensemble du pays et le processus de démocratisation engagé au Monténégro est un pas dans la bonne voie. Dans la mesure où le processus de réformes sera mené à bien, la République fédérale de Yougoslavie trouvera une place à part entière dans la communauté internationale.

Pour la Bosnie-et-Herzégovine, la présidence autrichienne coïncide avec la dernière étape de la "phase de stabilisation". C'est ainsi qu'il faudra décider, en décembre 1998, dans le cadre de la Conférence sur la mise en œuvre de la paix, quelle suite la communauté internationale, et notamment l'UE, entend réserver à son engagement.

L'accomplissement de l'accord de paix de Dayton ne sera couronné de succès que si la communauté internationale, et en particulier l'Union, continue à fournir un soutien politique et économique massif et à maintenir une présence militaire internationale crédible. La présidence autrichienne apportera - en collaboration avec les Etats-Unis, la Fédération de Russie ainsi que d'autres Etats et des organismes internationaux (en particulier, le Bureau du Haut Représentant) - sa contribution à cet objectif. Seront notamment décisifs la mise en place des institutions, la fin de la méfiance ethnique, la restructuration économique, le retour des réfugiés, la solution du problème des criminels de guerre et le renforcement de la société civile.

La préparation et le déroulement des élections sur l'ensemble du territoire de Bosnie-et-Herzégovine avec le concours de l'OSCE, les 12 et 13 novembre 1998, constitueront également une étape importante. La présidence autrichienne fera en sorte que l'Union y participe activement.

En ce qui concerne la Croatie, l'Union aura pour tâche d'évaluer le processus de démocratisation et le respect des droits de l'homme et des minorités, le retour des réfugiés, la mise en œuvre des accords de Dayton et d'Erdut ainsi que les réformes économiques. Les liens entre la Croatie et l'Union pourront être progressivement resserrés en conséquence. La situation dans les régions à minorités sera un critère d'appréciation important à cet égard.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine a fait preuve d'une stabilité relative dans une région très instable et elle entretient des relations approfondies avec l'Union. La présidence autrichienne poursuivra les efforts entrepris pour que ces relations continuent à se développer et que, également après l'expiration du mandat de la FORDEPRENU le 31 août, la stabilité de l'ancienne République yougoslave de Macédoine soit sauvegardée.

ALBANIE

L'Union apporte une contribution essentielle aux efforts de la communauté internationale pour la reconstruction et l'assainissement du pays. La présidence autrichienne entend collaborer notamment avec la CSCE, dont elle approuve sans réserve les mesures de coordination, et avec d'autres organisations internationales. Elle s'efforcera d'assurer la mise en oeuvre des mesures et projets prévus par le plan d'action international pour l'Albanie et elle s'emploiera à ce que de nouveaux progrès soient réalisés eu égard à la prochaine conférence ministérielle prévue pour le 21 juillet 1998 à Tirana. Il faudra pour cela réactiver rapidement l'accord de commerce et de coopération du 11 mai 1992. Compte tenu de l'évolution de la situation albanaise, il conviendrait également de prévoir une nouvelle conférence sur l'aide économique. L'Union continuera d'appeler les forces albanaises à faire preuve d'une attitude responsable dans la crise du Kosovo et de soutenir tous les efforts visant à empêcher que n'éclate un nouveau conflit dans la région.

EST DE L'EUROPE ET ASIE CENTRALE

L'accord de partenariat et de coopération avec la Fédération de Russie est une bonne base pour approfondir des relations qui sont d'une grande importance pour l'UE. Le sommet entre l'UE et la Fédération de Russie, qui aura lieu à Vienne à l'automne 1998, permettra de faire le point sur un grand nombre de questions d'intérêt commun relevant de la politique extérieure et de renforcer la coopération dans le domaine de la politique commerciale et économique. L'objectif reste le même : intégrer, dans l'optique la plus large possible, la Russie à la communauté internationale, entre autres à l'OMC.

Avec l'Ukraine, l'examen des questions de politique commerciale et économique doit également permettre une mise en oeuvre rapide et bénéfique pour les deux parties de l'accord de partenariat et de coopération. Le sommet UE-Ukraine, qui se tiendra à Vienne, ainsi que la première réunion du comité de coopération seront des occasions d'approfondir les relations. Le problème de la sécurité nucléaire est une question à laquelle il conviendra d'accorder, comme le passé, la plus grande attention.

La présidence autrichienne attend du Belarus qu'il permette que le programme TACIS soit appliqué pour développer la société civile dans ce pays et accepte (comme par le passé), sans réserve, les bons offices du Groupe consultatif d'observation de l'OSCE pour développer ses institutions démocratiques et assurer le respect des principes et des obligations de l'OSCE. En tout état de cause, les conclusions du Conseil relatives aux relations entre l'UE et le Belarus devront être revues en fonction des progrès enregistrés :

Il est prévu de tenir, pendant la présidence autrichienne, la première réunion du conseil de coopération avec la Moldova et éventuellement, en fonction de l'état d'avancement du processus de ratification, avec le Kazakhstan et le Kirghizstan.

Le règlement TACIS actuel expire à la fin de 1999. Les discussions sur un nouveau règlement TACIS s'ouvriront donc sous la présidence autrichienne.

MEDITERRANEE

La présidence considère que la consolidation et la poursuite du dialogue bilatéral et multilatéral avec les Etats partenaires du Bassin méditerranéen constituent un volet prioritaire de ses contacts avec les pays tiers. Son objectif à cet égard est de soutenir les efforts de ces pays pour que la région évolue progressivement vers une zone de paix, de stabilité, de prospérité et de coopération dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen (processus de Barcelone). En plus, des accords d'association bilatéraux existants, des

negociations/accord avec l'Algérie, l'Egypte, le Liban et la Syrie sont en cours qu'il conviendra de mener à terme.

L'accent sera mis par la présidence sur la promotion de la coopération intrarégionale des Etats partenaires méditerranéens, le resserrement du réseau de mesures de confiance et de sécurité, l'élaboration d'une charte pour la paix et la sécurité dans la région méditerranéenne, la réalisation du plan d'action, ainsi que le dialogue concret dans des domaines précis tels que l'environnement, l'énergie, l'industrie, le terrorisme, les médias, la protection contre les catastrophes et la technologie. Les moments forts du second semestre seront la conférence euro-méditerranéenne des ministres de la Culture, en Grèce, et la conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'Industrie, en Autriche, qui sera une première dans la mesure où elle se déroulera dans un Etat non méditerranéen.

Relevons encore plus particulièrement l'examen à mi-parcours du processus de Barcelone et la préparation de la troisième conférence euro-méditerranéenne des ministres des Relations extérieures, pendant le premier semestre de 1999.

CHYPRE

La présidence poursuivra les efforts entrepris en vue de parvenir à une solution politique globale du problème de Chypre, l'objectif étant, en premier lieu, la reprise des pourparlers de paix sous l'égide des Nations Unies. Les négociations d'adhésion engagées en mars 1998 peuvent elles aussi contribuer à la paix recherchée. L'association de la population chypriote turque aux négociations d'adhésion représenterait toutefois un pas d'une importance capitale (voir chapitre IV). Aussi la présidence entend-elle accorder également à cette question une attention particulière.

TURQUIE

La stabilité politique, économique et sociale de la Turquie ainsi que le maintien de l'intérêt pro-occidental de ce pays sont, pour la présidence, des questions qui lui tiennent particulièrement à coeur. Compte tenu de son importance stratégique, la Turquie doit continuer de jouer son rôle stabilisateur dans l'ensemble de la région. L'Autriche espère que le dialogue pourra être repris le plus rapidement possible avec l'UE dans tous les domaines d'intérêt commun et que la Turquie poursuivra le processus de réformes qu'elle a engagé dans les domaines politique, humanitaire et économique.

Les efforts visant à améliorer et intensifier les relations entre la Turquie et l'UE seront poursuivis. Il importe que, conformément aux décisions du Conseil européen de Cardiff, la Stratégie européenne pour la Turquie soit traduite le plus rapidement possible dans les faits moyennant le financement nécessaire. La Turquie pourra ainsi se rapprocher de l'UE de manière continue et dans tous les domaines.

PROCHE-ORIENT

Dans le prolongement des conclusions du Conseil européen de Cardiff, la présidence autrichienne maintiendra le processus de paix au Proche-Orient parmi ses priorités. Elle se porte garante de la pleine collaboration de l'Union au processus de paix au Proche-Orient et s'efforcera de promouvoir toutes les initiatives visant à rétablir la confiance et la coopération entre les partenaires en présence dans la région. Elle s'emploiera en outre à développer le rôle politique, récemment renforcé, que l'Union peut jouer dans ce processus. Outre une consultation permanente avec les Etats membres de l'Union, des contacts étroits sont prévus avec les différents partenaires de la région et les co-organisateurs de la conférence de Madrid sur le Proche-Orient. Les négociations bilatérales entre Israël et les

Palestiniens; Israël et la Syrie, Israël et le Liban doivent être encouragés. Une attention particulière ira notamment au développement économique et social des Palestiniens.

CONSEIL DE COOPERATION DU GOLFE

En raison de leur poids politique et économique, les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) sont des partenaires importants de l'Union. La présidence poursuivra et approfondira le dialogue politique avec les Etats membres de cette organisation. Parmi ses priorités figurent les négociations sur un accord de libre-échange entre l'UE et le CCG. A ce sujet, une réunion ministérielle aura lieu à l'automne de 1998 entre l'UE et le CCG.

IRAN

Les rapports avec l'Iran constituent un thème important aux yeux de la présidence autrichienne. Il est de l'intérêt fondamental des deux parties que l'UE entretienne des relations constructives avec l'Iran. Il faut toutefois également tenir compte de tous les aspects de la politique iranienne.

RELATIONS TRANSATLANTIQUES

La présidence autrichienne accordera toute son attention aux relations transatlantiques avec les Etats-Unis et le Canada. Dans ce domaine, il sera particulièrement important de poursuivre la concrétisation du nouvel Agenda transatlantique et du Plan d'action conjoint Union européenne/Etats-Unis de 1995 en tenant compte des importantes décisions prises par le dernier sommet UE/Etats-Unis le 18 mai 1998 à Londres. Le point fort dans ce domaine sera la réunion au sommet des deux parties à Washington, où seront déterminées les orientations du dialogue transatlantique pour les années à venir.

S'agissant de la concrétisation des décisions prises à Londres, une première tâche sera de traduire dans la pratique le Partenariat économique transatlantique. Celui-ci vise notamment à une suppression plus poussée des entraves aux échanges et, en premier lieu, des obstacles aux exportations courantes. Une attention particulière s'impose en ce qui concerne la libération des services, l'agriculture et le démantèlement tarifaire. A cet égard, l'Union européenne et les Etats-Unis devront procéder ensemble à une réflexion de fond sur le déroulement, à l'avenir, de la procédure au sein de l'OMC. Dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, la présidence autrichienne renforcera la coopération avec les Etats-Unis dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic de drogue. Elle poursuivra également la coopération dans les domaines du travail, de la santé et des affaires sociales.

L'Autriche accordera également une attention particulière aux relations avec le Canada. Dans ce domaine, certains aspects seront plus particulièrement soulignés à l'occasion de la réunion au sommet avec le premier ministre du Canada, M. Chrétien.

ASIE

L'Europe, dans le cadre de ASEM II, a souligné une fois de plus clairement son engagement à contribuer aux efforts déployés pour résoudre la crise financière et économique qui secoue l'est de l'Asie. Ce sera une des tâches importantes de la présidence de renvoyer à la solidarité de l'Europe à l'égard des économies asiatiques en crise en attirant notamment l'attention sur la contribution financière considérable qu'apporte l'Union européenne dans le cadre des institutions financières internationales.

La présidence continuera de soutenir le processus de démocratisation engagé en Indonésie et l'Union européenne pressera également ce pays à faire preuve de plus de souplesse dans la question de Timor oriental. Un appel pressant continuera d'être lancé à l'Inde et au Pakistan pour qu'ils signent et ratifient le traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. A l'invitation des Etats membres du G8, l'Autriche en sa qualité de présidence de l'Union européenne participera à un groupe de travail sur la non-prolifération appliquée à l'Inde et au Pakistan.

Les relations entre l'Union et l'Asie revêtent une importance particulière. En particulier, les activités de suivi de l'ASEM après la deuxième rencontre au sommet de l'ASEM à Londres seront poursuivies de manière intensive, la présidence s'attachant surtout à promouvoir le dialogue politique.

En outre, la présidence s'attachera à promouvoir le dialogue politique à divers niveaux avec certains pays d'Asie, notamment le Japon, la Chine, l'Inde et la République de Corée. La présidence autrichienne se félicite de l'intention de la Commission de soumettre, d'ici la fin de l'année, des consommations sur le renforcement des relations avec le Japon et avec la Corée.

AMERIQUE LATINE

Dans ce domaine, la présidence autrichienne du Conseil aura essentiellement pour tâche de préparer la réunion au sommet qui doit se tenir à Rio au cours du premier semestre de 1999 entre l'Union européenne, d'une part, l'Amérique latine et les Caraïbes, d'autre part. Le partenariat Europe/Amérique latine et Caraïbes, par ce sommet, se déroulera ainsi au niveau le plus élevé qui ait jamais été atteint jusqu'ici.

La présidence entend poursuivre et intensifier le dialogue politique institutionnalisé avec le Groupe de Rio, les Etats d'Amérique centrale parties au processus de San José, le Mercosur et la Communauté andine. Elle s'emploiera à ce que soient rapidement engagées et menées à bien des négociations avec le Mexique en vue de libérer les échanges dans le cadre de l'accord intérimaire UE-Mexique et à ce que soient établies les directives de négociation en vue de la conclusion d'un accord d'association avec le Mercosur et le Chili. S'agissant de ces accords, la présidence autrichienne veillera tout particulièrement à l'application conjointe et transparente des principes de démocratie et de respect des droits de l'homme.

ACP/COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Les relations entre les Etats ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et l'UE sont à la veille d'une réorientation générale. Les négociations pour un accord post-Lomé s'ouvriront probablement en septembre 1998, sous la présidence autrichienne. Dans cette refonte des relations entre les ACP et l'UE, les thèmes essentiels seront, pour la présidence autrichienne, la lutte contre la pauvreté dans le cadre d'une approche intégrée, la concrétisation du dialogue politique entre l'UE et les Etats ACP et une coopération régionale différenciée en vue d'une insertion progressive de ces pays dans l'économie mondiale.

Outre les négociations de Lomé, l'Autriche accorde une importance particulière à la prévention des conflits, au tourisme, à la coordination opérationnelle, au problème des mines antipersonnel, ainsi qu'à l'évaluation de la coopération au développement mise en oeuvre par l'UE. En outre, les négociations relatives à la convention sur l'aide alimentaire internationale seront poursuivies sous la présidence autrichienne.

AFRIQUE

A l'égard de ce continent, la présidence autrichienne poursuivra surtout deux objectifs essentiels de la politique commune à long terme, à savoir :

- le dialogue avec l'OUA et les organisations africaines subrégionales
- le soutien aux pays africains qui s'efforcent de mettre au point des mécanismes et des moyens appropriés de résolution des conflits, ainsi que l'appui des efforts visant à désamorcer les risques de conflit ou à faire cesser les affrontements.

Dans ce contexte, la présidence organisera à Vienne la troisième conférence ministérielle UE-SADC et, en marge de celle-ci, une conférence, à Maputo, sur les transports dans la zone relevant de la SADC, un séminaire, à Kadoma (Zimbabwe), sur la prévention des conflits et une conférence réunissant, à Vienne, des ONG et des parlementaires de l'UE et de la SADC ; elle contribuera aussi à la préparation de la conférence au sommet UE-Afrique prévue pour l'an 2000.

En outre, la présidence autrichienne s'emploiera activement à soutenir des activités à long terme dans les domaines de la démocratisation, de l'aide humanitaire, de la bonne gestion des affaires publiques et poursuivra les efforts entrepris pour parvenir à des solutions dans les régions africaines en crise, entre autres celle des Grands Lacs.

La présidence autrichienne s'emploiera à mener à bonne fin les négociations relatives à un accord de commerce, de développement et de coopération avec la République d'Afrique du Sud.

ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

La mise en oeuvre de l'accord sur l'EEE sera suivie attentivement. La 10ème session du Conseil de l'EEE servira de repère dans ce contexte.

SUISSE

La présidence s'efforcera de faire avancer les dossiers et d'aboutir à la conclusion des négociations en cours entre l'UE et la Suisse. Dans ce contexte, les sept secteurs qui font l'objet de négociations doivent être considérés comme formant un tout. Les questions non résolues du secteur des transports revêtent une importance particulière à cet égard.

NATIONS UNIES

La présidence autrichienne considère que la politique des Nations Unies constitue un volet essentiel de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union et elle s'emploiera à poursuivre avec détermination le processus de réforme engagé sur la base des propositions du Secrétaire général des Nations Unies et des décisions y afférentes de la 52ème Assemblée générale. Les aspects institutionnels de la réforme et la solution de la crise financière retiendront plus particulièrement son attention.

La présidence autrichienne, dans les différentes enceintes des Nations Unies, accordera une attention particulière à la sauvegarde des droits de l'enfant et de l'adolescent ainsi qu'à la lutte contre l'exploitation et la maltraitance des enfants. Sur la base des mesures que l'Union européenne entend prendre pour lutter contre l'atteinte à l'intégrité des enfants et des adolescents sur les supports audiovisuels et sur Internet, une initiative sera prise dans le même sens à l'échelle planétaire.

Dans l'ensemble, la présidence autrichienne est en faveur d'un renforcement du rôle des Nations Unies dans les domaines du maintien de la paix, des droits de l'homme et de la coopération au développement et elle s'efforcera de parvenir à une représentation cohérente du point de vue des Etats membres de l'UE au sein des Nations Unies.

OSCE

Au cours des dernières années, l'OSCE est devenue un instrument très utile dans le domaine de la coopération européenne en matière de sécurité, tant sous l'angle opérationnel que sous l'angle conceptuel. L'Autriche s'efforcera d'exploiter pleinement les atouts de cette organisation dans le domaine de la prévention des conflits, de la gestion des crises et de leur suivi. Notamment en ce qui concerne la surveillance des prochaines élections en Bosnie-et-Herzégovine, l'Union européenne, parallèlement aux contributions des différents Etats membres, s'engagera dans le cadre d'une action commune. La réunion prévue à laquelle assisteront, en décembre, les 54 ministres des affaires étrangères de l'OSCE à Oslo permettra de passer en revue les opérations concrètes de cette organisation et de faire le point sur le débat en cours en vue de l'élaboration d'une charte européenne pour la sécurité ; à cet égard, une des priorités de la présidence autrichienne sera de veiller à ce qu'il soit donné suite à la proposition de l'UE visant à créer une "plate-forme de coopération pour la sécurité", qui a pour objectif la mise en réseau d'organisations européennes de sécurité.

DROITS DE L'HOMME

Le respect et la mise en oeuvre des droits de l'homme sont devenus un facteur déterminant des politiques de l'Union et ils jouent un rôle important tant dans les relations contractuelles avec les pays tiers que dans le cadre de la coopération au développement et de la PESC. Un objectif fondamental de la présidence sera de contribuer sur le plan mondial, par un renforcement de la politique de l'Union dans le domaine des droits de l'homme, au respect effectif des droits de l'homme universels à l'échelon national. Un aspect essentiel de cette action consistera à proscrire toute discrimination, et plus particulièrement celle qui se fonde sur le sexe ou sur l'appartenance à des catégories exposées à des comportements discriminatoires. En liaison avec la création de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, l'Autriche continuera de soutenir les efforts déployés par l'Union européenne dans la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme et elle consacrera une attention particulière aux projets mis sur pied dans le cadre de l'Union européenne et faisant appel à la participation active des jeunes. La présidence s'attachera également à voir les droits de l'enfant traduits dans les faits.

Deux événements marqueront particulièrement l'année 1998 : le 50ème anniversaire de l'adoption par les Nations Unies de la déclaration universelle des droits de l'homme et l'examen quinquennal des résultats de la conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme. La présidence saisira ces deux occasions pour insister en faveur d'un renforcement des mécanismes internationaux dans le domaine des droits de l'homme et du rôle du Haut commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme. En fait aussi partie l'adoption de la déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme par l'Assemblée générale de l'ONU.

A l'échelle européenne, la réunion internationale d'experts qui aura lieu à Vienne en octobre et qui clôturera un projet de la Commission européenne pour l'année des droits de l'homme 1998 devrait imprimer un nouvel élan pour renforcer la politique de l'Union dans le domaine des droits de l'homme. Cette réunion abordera aussi la question des exigences qui se posent aux Etats membres de l'Union, actuels et futurs, dans les domaines de la protection des êtres humains et des minorités, de l'Etat de droit et de la démocratie, ainsi que les défis dans le domaine des droits de l'homme. Lors d'une cérémonie solennelle de l'UE, le

10 décembre 1998, et du Conseil européen de Vienne, des priorités claires et un plus haut niveau de cohérence seront fixés pour les activités de l'Union dans ce domaine.

En juin, l'Organisation internationale du travail (OIT) a décidé d'élaborer une convention internationale et de définir ainsi un ensemble de normes visant à interdire les formes extrêmes du travail des enfants. Egalement lors de sa présidence, l'Autriche veillera tout particulièrement à la protection des enfants.

DESARMEMENT, CONTROLE DES ARMEMENTS ET NON-PROLIFERATION

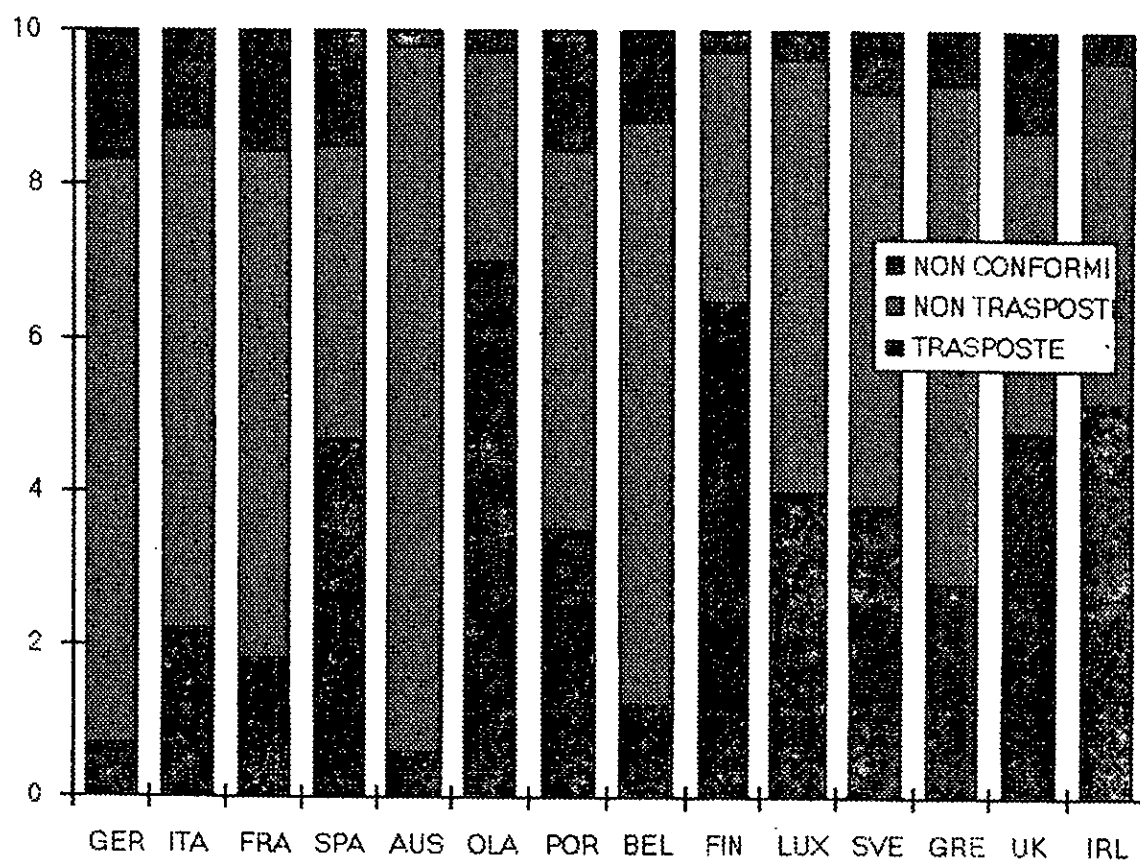
Dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements, l'Union européenne oeuvrera pour une entrée en vigueur rapide de la convention sur l'interdiction totale des mines antipersonnel de 1997 et pour accélérer la mise en oeuvre de l'interdiction mondiale de ces mines.

La présidence interviendra pour que soient menés à leur terme les travaux en cours sur un protocole de vérification à la convention sur les armes biologiques de 1972, afin de compléter l'interdiction des armes biologiques et toxiques par le biais d'un régime de vérification fiable.

L'Autriche consacrera une attention particulière à la question de la souhaitable adhésion de tous les Etats au traité de non-prolifération et à l'ouverture de négociations pour l'interdiction de matières nucléaires fissibles à des fins militaires. Le développement rapide et efficace du réseau de surveillance de l'autorité chargée de faire respecter l'interdiction des essais atomiques et les mesures visant à permettre le plus rapidement possible l'entrée en vigueur du traité sur l'interdiction des essais nucléaires seront soutenus de manière appropriée, afin de renforcer la non-prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires.

L'accumulation et le transfert d'armes légères dans un contexte caractérisé par la prolifération de conflits internes sont un facteur de déstabilisation et placent la communauté internationale devant de nouveaux défis. Pendant sa présidence, l'Autriche oeuvrera pour que des mesures soient prises visant à empêcher ou atténuer les souffrances que ce phénomène engendre.

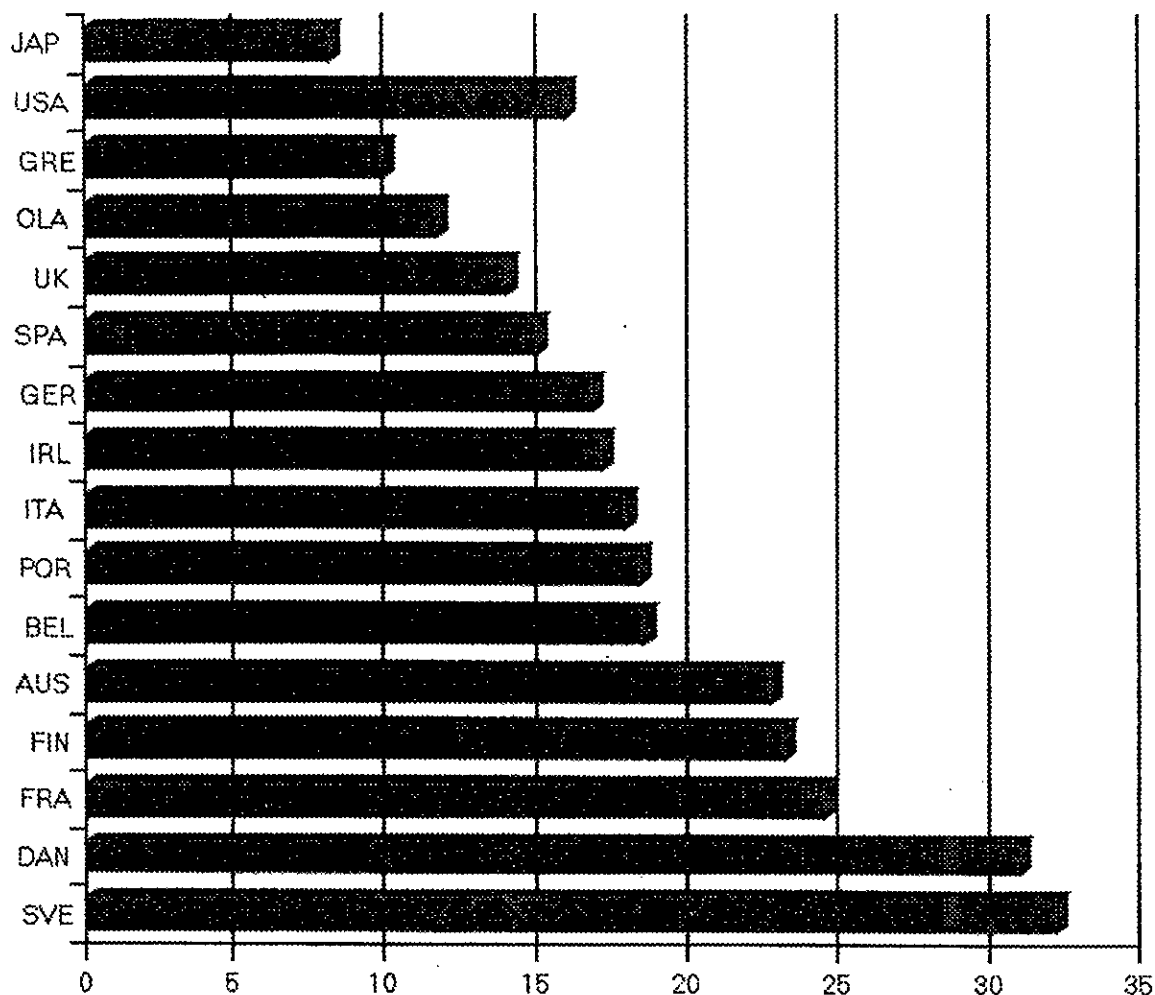
Sur la base du code de conduite de l'UE en matière d'exportation d'armements, approuvé par le Conseil, la présidence autrichienne s'emploiera à ce que soit rapidement adoptée une liste commune des équipements militaires visés par ce code de conduite.



UE: TRASPOSIZIONE

Stato della trasposizione delle direttive
del Mercato Unico in % su 1339 direttive
al 15.09.97

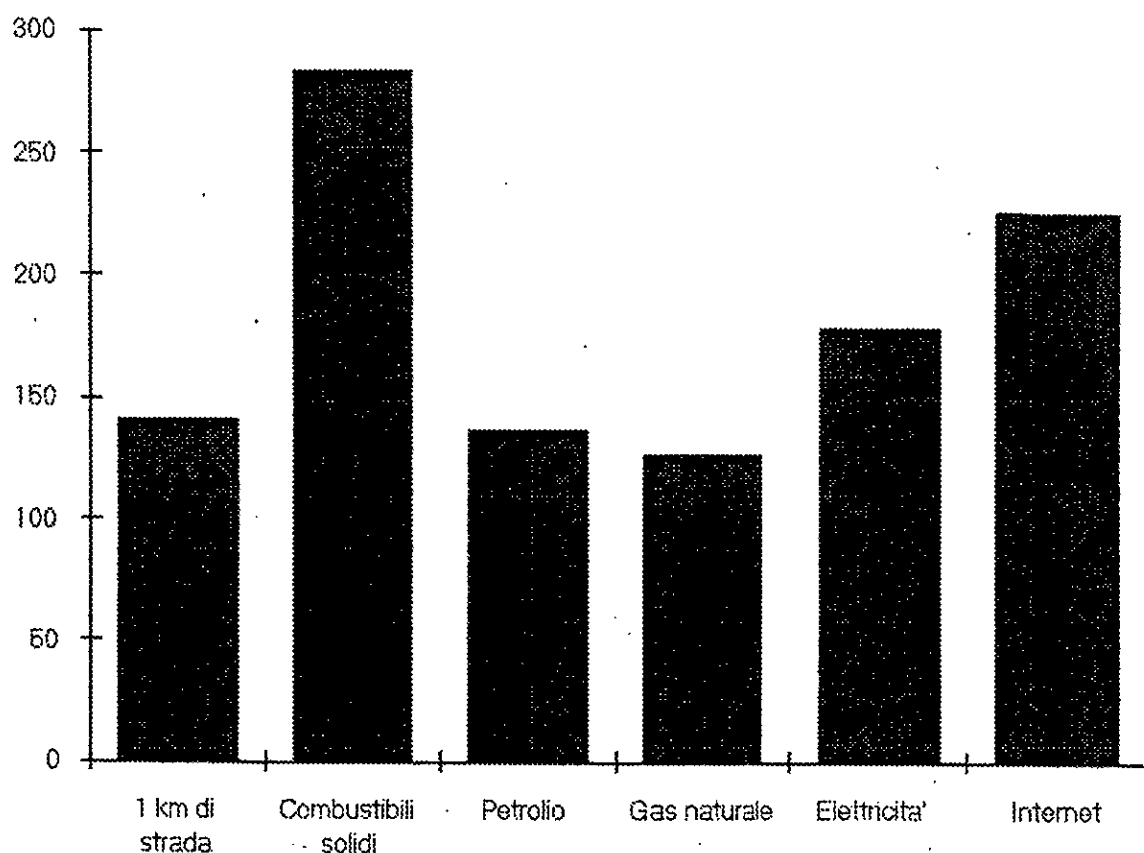
Fonte: COMMISSIONE EUROPEA DG XV



UE: IMPIEGO

Impiego nella pubblica amministrazione
espresso in % dell'impiego totale (1996)

Fonte: OECD Database



UE: COSTI INDUSTRIALI

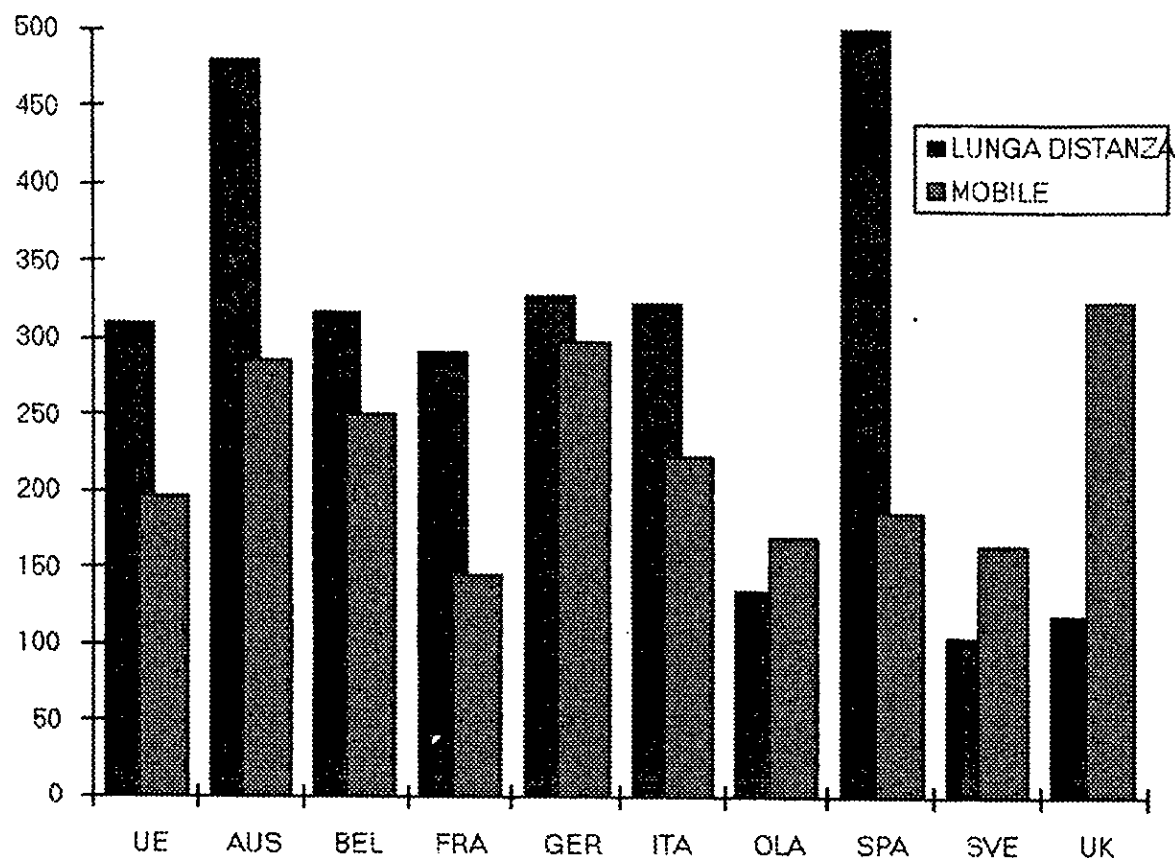
Costi industriali comparati

con gli USA

(USA=100)

1997

Fonte: IRU, IEA e OECD



UE: TELECOMUNICAZIONI

Costo delle telecomunicazioni
comparato con quello degli Stati Uniti
(USA=100)
1997

Fonte: INTERNATIONAL TELECOM USERS GROUP